



Référence : CJ RD178  
N° : T-C-2024-02-062

## ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :  
la route départementale 178  
la commune de MOISDON-LA-RIVIERE

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;
- VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
- VU** l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;
- VU** le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;
- VU** l'avis favorable du Maire de CHATEAUBRIANT ;
- VU** l'avis favorable du Maire de MOISDON-LA-RIVIERE ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 178 afin de procéder à des travaux forestier (abattage en bordure de voie).

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 178 classée RP2 entre les PR 15 + 218 et 17 + 488' sur le territoire de la commune de MOISDON-LA-RIVIERE.

**du jeudi 29 février 2024 au vendredi 01 mars 2024**

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains.

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h30 à 17h00 (16h00 le vendredi).

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 08 mars 2024.

### ARTICLE 2

**La circulation dans le sens MOISDON vers CHATEAUBRIANT sera déviée par:**

- Route départementale RD235
- Route départementale RD35

**La circulation dans le sens CHATEAUBRIANT vers MOISDON-LA-RIVIERE sera déviée par:**

- Route départementale RD40

\* Coordonnées GPS : RD178 de 47.667279,-1.379583 à 47.647492,-1.381872

- Route départementale RD41
- Route départementale RD122

### **ARTICLE 3**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par M. Guillaume DE FRESLON (GIEFF de la forêt pavée), selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant.

### **ARTICLE 4**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de MOISDON-LA-RIVIERE et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

### **ARTICLE 6**

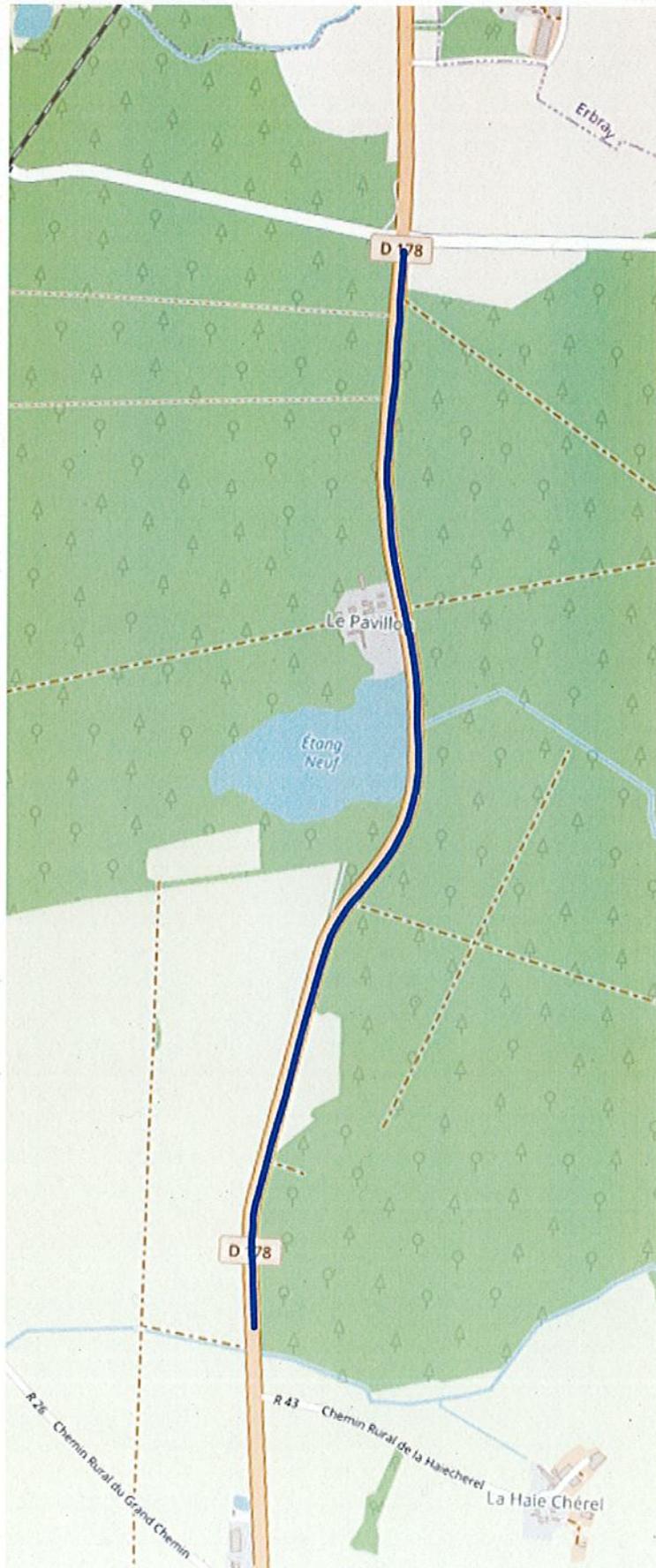
Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,  
Le Maire de la commune de MOISDON-LA-RIVIERE,  
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY  
Le 07 février 2024  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
L'adjoint au chef de service aménagement



Philippe BELIZAIRE

Situation des travaux





La circulation dans le sens CHATEAUBRIANT vers MOISDON-LA-RIVIERE sera déviée par:



**HOUSSAIS Stephane**

---

**De:** MENARD Joel  
**Envoyé:** lundi 15 janvier 2024 13:22  
**À:** CHATELAIN Joseph; HOUSSAIS Stephane; ROBERT Sylvain  
**Cc:** ARAGON Stephane; PRIER Gilles; MUSTIERE Nicolas  
**Objet:** Déviation RD 178 Moisdon

Bonjour,

Pour permettre l'abattage d'arbres en bordure de la RD 178 « la forêt pavée », il sera nécessaire de dévier la RD pendant 1 ou 2 jours.

Une demande devrait être faite prochainement par le propriétaire M.Defreslon.

Avec Gilles, on a décidé de dévier dans le sens Moisdon/Châteaubriant par la RD 235 puis RD35 et dans le sens Châteaubriant/ Moisdon par la RD 40, RD41, RD122 et RD29.

Afin de simplifier et comme nous avons de bonnes relations, la déviation sera mise en place par le CI Moisdon.

On impose les dates suivantes pendant les vacances de février soit les 29/02 et 1/03 ou les 7/03 et 8/03.

Bonne journée.

**Joël MENARD**

Département de Loire-Atlantique  
Responsable du Secteur Châteaubriant  
Délégation Châteaubriant  
Service Aménagement  
Tél. 02 76 64 25 65 (n° interne 70 65)  
Port. 06 37 39 16 59  
[joel.menard@loire-atlantique.fr](mailto:joel.menard@loire-atlantique.fr)



Service Aménagement  
Tél. 02 76 64 25 65 (n° interne 70 65)  
Port. 06 37 39 16 59  
[joel.menard@loire-atlantique.fr](mailto:joel.menard@loire-atlantique.fr)



**De :** MENARD Joel

**Envoyé :** lundi 15 janvier 2024 13:22

**À :** CHATELAIN Joseph <[Joseph.CHATELAIN@loire-atlantique.fr](mailto:Joseph.CHATELAIN@loire-atlantique.fr)>; HOUSSAIS Stephane <[Stephane.HOUSSAIS@loire-atlantique.fr](mailto:Stephane.HOUSSAIS@loire-atlantique.fr)>; ROBERT Sylvain <[Sylvain.ROBERT@loire-atlantique.fr](mailto:Sylvain.ROBERT@loire-atlantique.fr)>

**Cc :** ARAGON Stephane <[Stephane.ARAGON@loire-atlantique.fr](mailto:Stephane.ARAGON@loire-atlantique.fr)>; PRIER Gilles <[Gilles.PRIER@loire-atlantique.fr](mailto:Gilles.PRIER@loire-atlantique.fr)>; MUSTIERE Nicolas <[Nicolas.MUSTIERE@loire-atlantique.fr](mailto:Nicolas.MUSTIERE@loire-atlantique.fr)>

**Objet :** Déviation RD 178 Moisdon

Bonjour,

Pour permettre l'abattage d'arbres en bordure de la RD 178 « la forêt pavée », il sera nécessaire de dévier la RD pendant 1 ou 2 jours.

Une demande devrait être faite prochainement par le propriétaire M.Defreslon.

Avec Gilles, on a décidé de dévier dans le sens Moisdon/Châteaubriant par la RD 235 puis RD35 et dans le sens Châteaubriant/ Moisdon par la RD 40, RD41, RD122 et RD29.

Afin de simplifier et comme nous avons de bonnes relations, la déviation sera mise en place par le CI Moisdon.

**On impose les dates suivantes pendant les vacances de février soit les 29/02 et 1/03 ou les 7/03 et 8/03.**

Bonne journée.

**Joël MENARD**

Département de Loire-Atlantique  
Responsable du Secteur Châteaubriant  
Délégation Châteaubriant  
Service Aménagement  
Tél. 02 76 64 25 65 (n° interne 70 65)  
Port. 06 37 39 16 59

[joel.menard@loire-atlantique.fr](mailto:joel.menard@loire-atlantique.fr)



## HOUSSAIS Stephane

---

**De:** Guillaume De FRESLON <gdefreslon@millon.com>  
**Envoyé:** mercredi 24 janvier 2024 19:44  
**À:** ARAGON Stephane; PRIER Gilles; MUSTIERE Nicolas; CHATELAIN Joseph; HOUSSAIS Stephane; ROBERT Sylvain  
**Cc:** MENARD Joel; freslonag@gmail.com; Guillaume De FRESLON  
**Objet:** TR: Déviation RD 178 Moisdon

Bonjour Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter mes vœux pour 2024.

Je me permets de vous solliciter afin de fermer provisoirement la RD 178.

En effet notre forêt entoure cette RD 178 sur plus d'un kilomètre.

Afin d'éviter tout accident, nous avons fait un tour avec Mr Ménard dans un premier temps, puis avec notre expert forestier, après avoir été alerté sur les risques de chutes d'arbre.

Dans ce sens, nous souhaitons faire abattre certains arbres ayant un potentiel de risque de chute sur la route (ce que nous ne voulons pas)

J'ai fait appel au syndicat forestier, qui m'a répondu que nous pouvions passer outre le Plan Simple de Gestion, si risque il y avait, la sécurité étant prioritaire ; cela est considéré comme une coupe prioritaire.

Face à la difficulté de trouver des personnes acceptant de couper des arbres en bordure de route, nous avons fini par trouver une personne qui le ferai.

Il a pu échanger avec Mr Ménard et serait favorable au 29 février et le 1<sup>er</sup> Mars 2024 (si la météo le permet)

*Judi et Vendredi*

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments sincères et dévoués.

Mr Guillaume de Freslon (agissant pour le compte du GIEFF de la Forêt Pavée)

06 07 67 93 14

[freslonag@gmail.com](mailto:freslonag@gmail.com) (privé)

[gdefreslon@millon.com](mailto:gdefreslon@millon.com) (professionnel)

**De:** MENARD Joel <[joel.menard@loire-atlantique.fr](mailto:joel.menard@loire-atlantique.fr)>

**Date:** 23 janvier 2024 à 11:45:49 UTC+1

**À:** [freslonag@gmail.com](mailto:freslonag@gmail.com)

**Cc:** ARAGON Stephane <[Stephane.ARAGON@loire-atlantique.fr](mailto:Stephane.ARAGON@loire-atlantique.fr)>, PRIER Gilles <[Gilles.PRIER@loire-atlantique.fr](mailto:Gilles.PRIER@loire-atlantique.fr)>, MUSTIERE Nicolas <[Nicolas.MUSTIERE@loire-atlantique.fr](mailto:Nicolas.MUSTIERE@loire-atlantique.fr)>, CHATELAIN Joseph <[Joseph.CHATELAIN@loire-atlantique.fr](mailto:Joseph.CHATELAIN@loire-atlantique.fr)>, HOUSSAIS Stephane <[Stephane.HOUSSAIS@loire-atlantique.fr](mailto:Stephane.HOUSSAIS@loire-atlantique.fr)>, ROBERT Sylvain <[Sylvain.ROBERT@loire-atlantique.fr](mailto:Sylvain.ROBERT@loire-atlantique.fr)>

**Objet:** RE: Déviation RD 178 Moisdon

Bonjour M.Defreslon,

Voici donc les dates proposées.

Merci de faire votre demande aux personnes en CC.

Cordialement.

**Joël MENARD**

Département de Loire-Atlantique

Responsable du Secteur Châteaubriant

Délégation Châteaubriant